



Départ vers une collectivité d'outre-mer et à Mayotte

Les collectivités d'outre-mer sont la Nouvelle-Calédonie, la Polynésie française, Saint-Pierre-et-Miquelon, les Terres australes et antarctiques françaises et Wallis-et-Futuna.

Nous vous invitons à consulter les notices relatives à certaines de ces destinations, vous y trouverez des conseils sur la protection sociale locale en cas de mission ou d'affectation.

TÉLÉCHARGER

- ▶ [la notice sur la Nouvelle-Calédonie](#)
- ▶ [la notice sur la Polynésie française](#)
- ▶ [la notice sur Mayotte](#)

Quel que soit le motif du départ, vous devez contacter la [CNMSS](#) pour être informé des modalités de prise en charge des frais de soins sur place. Vous pouvez également consulter le [Guide du départ outre-mer et à l'étranger à l'usage du militaire et de sa famille](#).

> [Nous contacter](#)